

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 30,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	4 d au-		27 pou.		
du mat.	dessus	76 deg.	3 lign.	N. O.	Brum.
	de 0.		Pluie.		
Midi.	12 l au-	54 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		5 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	0 h.	4 h.			
58 min.	11 min.	50 min.	Nouvelle lune.		2

Lyon, 30 octobre 1837.

ELECTIONS. — TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Choix des électeurs patriotes de l'arrondissement de Lyon est décidément fixé sur M. Cormenin.

REUNION PRÉPARATOIRE. — ARRONDISSEMENT DU MIDI.

Les électeurs patriotes de l'arrondissement du midi se sont réunis samedi au soir à l'hôtel de Provence. L'assemblée composée de plus de 200 électeurs. — M. Quantin présidait et a annoncé qu'à la suite de réunions partielles provoquées par le comité électoral de Lyon, on avait décidé la candidature de M. le général Bachelu. Il a donné lecture de la réponse du général à la lettre qui lui avait été écrite pour lui offrir la candidature. Cette lettre, que nous avons publiée dans notre numéro de samedi, a été accueillie avec la plus vive satisfaction. Quantin a donné ensuite lecture de la lettre que M. Bachelu a adressée au comité électoral, par laquelle cet homme d'Etat déclare formellement qu'il ne peut accepter l'offre qui lui avait été faite de la candidature. Le président ayant demandé si quelque électeur avait des observations à présenter sur le choix du candidat par le comité, et si l'on désirait qu'un scrutin fût ouvert, personne n'ayant demandé la parole, aucune réclamation ne s'étant élevée, M. le général Bachelu a été unanimement proclamé candidat patriote de l'arrondissement.

(Communiqué.)

ENCORE M. FULCHIRON.

Vous avez osé attaquer M. Fulchiron, et nous avons été irrités. Le *Courrier de Lyon*. « Sa candidature est mauvaise, et devrait être à l'abri de contestations et d'incrimations quelconques. » — Pourquoi, s'il vous plaît, laissez-vous M. Fulchiron dormir en paix sur ses lauriers électoraux? Pourquoi n'appellerions-nous pas devant les électeurs de 1837 des votes de 1834? — Son élection est bonne, c'est possible; mais pour nous ce sera une conquête de former dans l'ouest une minorité opposante, et nous c'est un devoir dans ce moment de nous en occuper sur les divers candidats qui prétendent à la députa-

tion. Les attaques sont sans convenance, dit-on. Pouvions-nous ne pas rappeler le rôle que M. Fulchiron joue à la tribune? Est-ce notre faute à nous s'il parle à tort et à travers de tout et sur tout, s'il se sert d'expressions qui excitent la colère? Faudrait-il pour nous mettre à l'abri de tout reproche exhumier du *Moniteur* les œuvres oratoires de ce député? Ce serait un immense travail; mais citons au hasard. Le 15 avril 1836, la chambre discutait sur les justices de paix; un amendement avait été proposé par M. Fulchiron, cet amendement avait pour objet d'obtenir que les juges de paix de Lyon pussent connaître de toutes contestations s'élevant à 300 fr. — L'amendement est mis aux voix et n'est pas appuyé. — M. Fulchiron descend dans la salle après le vote, et s'élance à la tribune: « Messieurs, dit-il, mon amendement... » (On rit.) Le président lui observe que la chambre a voté. Fulchiron descend de la tribune, puis il y remonte à nouveau et reprend: « La chambre n'a pas compris mon amendement, il n'a pas été développé. » (On rit encore.) Le président, s'adressant à l'orateur, lui dit en riant: « La chambre a très-bien compris, elle n'a point appuyé vo-

RÉPONSE

A LA CIRCULAIRE DE M. MARTIN.

J'ai reçu la lettre sans date que vous avez bien voulu faire remettre chez moi. Il paraît, Monsieur, que vous êtes dans l'intention d'établir une correspondance entre nous. J'y consens de bon cœur. Au même temps que votre lettre m'est parvenue la traduction d'une lettre publiée le *Censeur*, et qui m'a été grandement utile pour comprendre l'espèce de patois dont vous avez cru devoir se servir, et dans la connaissance duquel je vous avoue que j'ai beaucoup de peine à me débrouiller. J'ai deviné que vous aviez grande envie de faire nommer député, et qu'à cet effet vous me demandiez ma voix, là, sans façon, comme si nous étions habitués à nous rendre mutuellement de ces petits services. Mais, Monsieur, pour aspirer à la députation, il faut appartenir à un parti quelconque qui vous y pousse et vous y fasse arriver. A quel parti êtes-vous attaché, je vous le demande? Non, car les doctrinaires combattent la candidature que vous vous êtes conférée vous-même. Vous êtes légitimiste? Non, car les légitimistes, s'ils se décident à voter, porteront M. Ravez. Vous êtes tiers-partiste? Non, car les hommes du tiers-parti hésitent qu'entre M. Jars et M. Terme. Vous êtes de la coterie sentimentale qui veut la conciliation des lois de septembre? Non, car la coterie sentimentale n'a pas son ancien représentant. Vous êtes ministériel pur? Non, car vous êtes en pleine guerre avec l'agent principal du ministère. Il est évident que vous n'êtes rien. Or, comment voulez-vous que les électeurs fassent un député de rien? Il n'appartient à Dieu seul de faire de rien quelque chose, et je ne vois pas, Monsieur, que Dieu se mêle beaucoup de nos élections.

tre amendement. » — M. Fulchiron: « Alors je propose 250 livres. » — M. le président: « Si vous aviez lu le projet, vous auriez vu que cela est impossible. »

Nous citons cette scène de tribune qui égaya toute l'assemblée.

Nous pourrions en rappeler une plus récente, celle où M. Fulchiron, prenant la parole sur une entreprise par actions, dit qu'à ses yeux la plupart des gens qui se mêlaient de pareilles affaires étaient pis que des voleurs ou des corsaires.

On comptait parmi les actionnaires un très-grand nombre de députés. — Qu'a fait la chambre ainsi attaquée dans la personne de plusieurs de ses membres? Elle a ri et a fait justice de l'inconvenante attaque du député du Rhône. En rappelant ces faits, dira-t-on encore que nous injurions M. Fulchiron? Libre au *Courrier* d'admirer ses œuvres oratoires, de les faire réimprimer avec commentaires; libre à lui de lui trouver fort convenable quand il monte à la tribune, mais libre à nous aussi de partager quelquefois l'hilarité de ses collègues et l'opinion générale sur l'orateur lyonnais.

Si M. Fulchiron n'était qu'un orateur inhabile, montant à la tribune pour discuter un amendement qui vient d'être rejeté, interpellant sans motifs soit ses collègues soit les ministres, appelant ceux-ci *brigands* dans ses moments de mauvaise humeur, nous nous garderions bien de parler sérieusement de sa candidature; mais c'est qu'à côté de certains travers d'esprit nous trouvons des idées systématiques, — et c'est là surtout ce que nous combattons.

M. Fulchiron prépare aux ministres les voies pour faire des propositions dangereuses pour la liberté, et leur donne même quelque apparence de modération lorsqu'ils occupent la tribune après lui. Nous lui reprochons avant tout son *ministérielisme quand même*, ministérielisme qu'il professe comme M. Mahul. Cependant avant son élection M. Fulchiron était loin d'être aussi dévoué: la société *Aide-toi* recevait de ses lettres; il se montrait presque sympathique pour Dupont (de l'Eure). — Qui l'a donc fait changer? qui l'a rendu si souple, si complaisant pour M. Thiers, pour M. Guizot, pour M. Soult?

M. Fulchiron, dit le *Courrier*, n'est pas servilement ministériel. — Quelle preuve en donne-t-il? Si nous l'en croyons, il a voté pour la conversion des rentes: cette question divisait les centres. Cette question ne devait pas être une cause de perturbation ministérielle; dès lors M. Fulchiron ne s'engageait pas, politiquement parlant, en appuyant la proposition de M. Guizot. Son vote dans cette circonstance ne prouve pas beaucoup pour son indépendance.

Le *Courrier* assure également que M. Fulchiron était opposé à la loi d'apanage et qu'il a voté contre le million donné à la reine des Belges. Mais pourquoi M. Fulchiron dans cette circonstance a-t-il gardé le silence? pourquoi n'a-t-il pas cette fois abordé la tribune? pourquoi n'a-t-il fait aucune déclaration de son vote? Car c'était chose grave de sa part de voter contre une loi de famille. Nous avons peine à croire à ce vote.

Nous lui avons reproché de n'avoir jamais demandé le rétablissement de la garde nationale de Lyon; avons-nous tort?

Nous lui avons reproché également de ne pas avoir demandé à la tribune l'ouverture de travaux publics pour employer nos malheureux ouvriers, de n'avoir réclamé aucuns secours du gouvernement. Que répond à cela le *Courrier de Lyon*? — Que M. Fulchiron a pris part à des souscriptions. — Nous le savons; ce sont là des actes privés, et

Vous me parlez de fonctions administratives que vous auriez long-temps et gratuitement exercées. Vous oubliez de me dire quelles sont ces fonctions: si j'ai bonne mémoire, avant 1830 vous étiez simple avocat, fort gratuitement, j'en conviens, puis-que vous n'aviez pas de causes à plaider. Après juillet vous fûtes d'abord nommé juge au tribunal civil, puis conseiller à la cour royale, et je ne sais pas que vous ayez refusé de toucher les appointements dont ces places sont rétribuées. Vous affirmez que vous trouviez dans la position élevée de conseiller à la cour royale tout ce qui peut satisfaire une honorable ambition. Je le crois, parbleu! bien, puisque avant de l'occuper vous vous seriez parfaitement contenté d'une modeste justice de paix que vous avez long-temps sollicitée sous la Restauration. Au surplus, Monsieur, puisque vous étiez si satisfait de cette position élevée, que n'y restiez-vous?

Vous me rappelez assez inutilement, il me semble, que le choléra a existé en 1835. Qui ne s'en souvient? Mais outre que le choléra n'est jamais venu à Lyon, puisque vous y êtes demeuré, je ne pense pas qu'il ait rien de commun avec les élections de l'année 1837.

.... Que diable en cette affaire
Le choléra a-t-il à faire?

Vous déclarez d'une manière tout-à-fait napoléonienne que votre administration a été juste, ferme, économe. Juste! mais vous avez spolié notre musée pour vous rendre agréable à la liste civile! Ferme! mais un jour que les habitants du quartier Saint-Pierre se rendaient dans votre cabinet pour vous demander le passage de leur rue fut interdit aux omnibus, vous prîtes leur pacifique réunion pour une émeute, et vous fîtes une retraite si précipitée qu'on put à bon droit la qualifier de fuite! Économe! mais lorsque vos administrés s'imposaient de dures privations pour porter quelques faibles secours à quarante mille de leurs frères près de mourir de faim, vous souffriez qu'une voiture et des chevaux vous fussent donnés aux frais du

c'est le député que nous avons critiqué. Il est vrai, il a parlé une fois de la misère de nos ouvriers. Dans quelle occasion? Il s'agissait de voter des subsides aux réfugiés polonais, et M. Fulchiron, qui s'opposait à l'allocation de ces subsides, a émis l'opinion qu'il serait mieux de les employer à secourir les ouvriers de Lyon!

Pouvait-on choisir une circonstance plus inopportune? N'est-ce pas là aussi un argument qu'on employait contre des exilés, sachant bien qu'il serait sans force pour engager la chambre ou le gouvernement à faire des sacrifices pour les ouvriers de Lyon?

Que M. Fulchiron soit parfois généreux, c'est possible: il est riche, il peut l'être; mais s'il n'est pas avare de ses propres deniers, il doit l'être de ceux des contribuables, et l'un de nos griefs contre lui, c'est sa facilité à voter le milliard d'impôt qui pèse sur la France. Nous aimons qu'un député soit gardien vigilant de la fortune publique, et M. Fulchiron a approuvé par ses votes des mesures onéreuses pour le trésor, des dépenses fastueuses et inutiles. M. Thiers, nous en sommes certains, n'a pas trouvé dans M. Fulchiron un député hostile quand on a discuté les travaux publics qu'il a dirigés d'une manière scandaleuse.

On parle beaucoup trop des 15 ou 20 mille francs qu'il a donnés en souscriptions depuis 1831; ces souscriptions l'empêchaient-elles de se montrer l'ami des pauvres dans ses discours? Ainsi, en 1836, à l'occasion du projet de loi sur la taxe des sels, M. Fulchiron est monté à la tribune pour se plaindre de ce qu'on attaquait tous les genres d'impôts. « Tantôt, s'est-il écrié, c'est celui du tabac, tantôt les douanes; aujourd'hui c'est l'impôt du sel: il vaudrait mieux tout d'un coup abolir l'impôt. » — Cette phrase à elle seule résume toutes les idées économiques de notre député; monopole du tabac, monopole du sel, il trouve tout parfait, ne conçoit la possibilité d'aucune modification à notre système de douanes. — Nous aimerions mieux, en vérité, avoir à nous montrer moins sévères; est-ce possible, nous le demandons aux hommes les plus modérés? — Que les employés du gouvernement, que le ministre des finances et ses agents se fassent les orateurs de la gabelle, cela se conçoit; mais que M. Fulchiron fasse des frais d'éloquence sur pareille matière, n'est-ce vraiment pas déplorable?

Cependant M. Fulchiron est indépendant par sa position; il n'a ni places ni sinécures. Pourquoi alors rivalise-t-il de zèle et de complaisance avec les agents salariés du pouvoir? Il n'est pas payé pour être optimiste, et dès lors il n'est pas possible, abstraction faite de ses opinions, qu'il ne voie dans l'administration du pays aucun abus à redresser; et pourtant M. Fulchiron ne prend la parole que pour accuser ou combattre l'opposition. — L'opposition est pour lui le pire de tous les maux. — Nous avons rappelé sa conduite à l'époque de la discussion sur les fonds demandés pour les désastres de Lyon, nous avons dit qu'il avait souffert que M. Ganneron s'écriât: « Le citoyen qui ne sait pas préserver son domicile et qui livre ses armes aux factieux, non-seulement se montre lâche personnellement, mais encore se montre indigne de participer aux bienfaits d'un gouvernement libéral. » — Pouvait-on outrager plus audacieusement notre population? Et M. Fulchiron, dont on vante l'amour pour la cité, n'a pas balbutié une seule parole!

Les partisans de M. Fulchiron feraient mieux, ce nous semble, de garder le silence, et d'enregistrer la victoire électorale sur laquelle ils comptent, que d'engager une polémique sur des faits incontestables.

budget municipal, grevé pour cet objet de puérile vanité d'une somme de dix-huit mille francs!

Nous avons, dites-vous, traversé des temps difficiles, j'en conviens; mais difficiles pour vous, c'est ce que je nie. Quand il survenait une circonstance un peu grave, vous étiez toujours malade ou absent, et, depuis votre entrée à la municipalité, les affiches de la mairie ont plus souvent porté la signature de MM. les adjoints que celle du maire. Si votre zèle et votre dévouement ne sont pas demeurés à vos yeux au-dessous de votre devoir, il faut, Monsieur, que vous ayez considéré votre devoir comme bien peu de chose.

Vous vous vantez d'être l'esclave de la loi et de ne connaître aucune puissance au-dessus d'elle. Mais il existe une loi portant que toute garde nationale qui aurait été dissoute doit être reconstituée dans un an. Et il y a six que la garde nationale de Lyon n'existe plus; et il y a plus de deux ans que vous êtes à la tête de l'administration municipale, et vous n'en avez pas demandé le rétablissement. Vous laissez aussi, contrairement aux lois, circuler fréquemment des processions sur nos places et dans nos rues. C'est là votre respect pour la loi! Vous connaissez donc, pour me servir de votre style, vous connaissez donc une puissance au-dessus de la loi!

Vous êtes fier de vous appeler Martin. Mais si c'est un avantage, vous le partagez avec un grand nombre d'individus auxquels vous seriez peut-être fâché qu'on vous assimilât. Vous portez le nom de M. votre père comme chacun en France porte le nom du sien, et je ne sais pas que les services qu'il a rendus dans la gendarmerie vous aient donné des titres à la députation que vous briguez, selon votre expression.

Par ces motifs, j'ai l'honneur de vous déclarer, Monsieur, que vous vous êtes étrangement abusé si vous avez compté sur le suffrage de

FRANÇOIS LEFRANC.

Le *Courrier* devrait aussi se montrer de meilleur ton dans ses discussions et mettre de côté cette fatuité impertinente qui appartient à l'école doctrinaire, mais qui, selon nous, ne convient dans aucun temps, et prouve toujours qu'on a peu ou point de bonnes raisons à donner.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez parlé et le *Courrier* a rendu compte d'une réunion préparatoire des électeurs de l'arrondissement du nord, provoquée par les amis de M. Reyre, et dans laquelle, selon le récit de la feuille du juste-milieu, ce candidat aurait été adopté après avoir répondu à diverses interpellations à la grande satisfaction de l'assemblée.

Ceci n'est rien moins qu'exact; M. Reyre peut bien avoir fait les frais de la séance, mais il est loin d'en avoir eu l'honneur. Je suis persuadé que lui-même est aujourd'hui humilié en relisant les quelques phrases banales que son journal un peu gaseux décoire du nom de réponse. Si M. Reyre, qui se pose comme le représentant du commerce de Lyon, n'a rien de mieux à dire à la chambre qu'aux électeurs, le gouvernement sera bien éclairé sur les besoins de notre industrie! Demandez à l'homme des intérêts spéciaux de notre industrie toute spéciale quelle est son opinion en matière d'économie politique, il vous répondra qu'il est de l'avis de la chambre de commerce. Demandez à la chambre de commerce, elle vous répondra peut-être à son tour qu'elle est de l'avis de M. Reyre, et vous voilà bien éclairé sur les idées de ceux qui veulent à toute force se charger de faire vos affaires.

Aussi le plus grand nombre des membres de l'assemblée que l'on s'était flatté d'entraîner, loin d'être satisfait de ces explications évasives, a prouvé son peu de sympathie pour le candidat qui lui était proposé en s'abstenant de prendre part au scrutin préparatoire. Sur 200 personnes présentes environ, 114 seulement ont donné leur vote, et sur 114 le protégé du *Courrier* n'a obtenu que 70 voix. Il y avait donc contre lui une majorité accablante, majorité qui se serait accrue encore, si les murmures de ses amis, en étouffant la voix des questionneurs, ne l'avaient empêché de continuer à donner imprudemment la mesure de sa valeur industrielle et politique.

Le *Courrier* dit que M. Reyre a répondu successivement à toutes les questions qui lui ont été adressées avec le même succès. Il est sans doute de force à le faire; mais le fait est inexact, car M. le président, en ouvrant brusquement le scrutin, ne lui en a pas laissé le temps. Que de questions restaient encore à lui adresser, questions vitales pour notre cité, importantes pour la liberté et la bonne administration du pays!

J'aurais voulu demander à M. Reyre sur quels titres il s'appuyait pour prétendre à représenter notre commerce; quels services rendus, quelles découvertes industrielles, quelles études enfin il pouvait invoquer comme garant authentique de ses connaissances spéciales.

J'aurais voulu demander à M. Reyre s'il a jamais songé que les fabricants ne sont pas les seuls intéressés à Lyon dans la question industrielle, et que l'existence de trente mille ouvriers est livrée au hasard des chances de notre fabrique; s'il a songé que, puisque chaque industrie, chaque intérêt sent la nécessité d'être représenté à la chambre et d'intervenir dans la confection des lois, il est injuste qu'un aussi grand nombre d'hommes laborieux, de pères de famille soient injurieusement exclus.

J'aurais demandé à M. Reyre, dans le cas où son intention serait de leur refuser une part légitime dans la représentation nationale, quelles propositions il fera pour améliorer leur position.

J'aurais demandé à M. Reyre de s'expliquer sur les fonds secrets, la liste civile et les lois d'apanages.

Je lui aurais demandé quelle est son opinion sur l'établissement de tribunaux exceptionnels, aujourd'hui que, grâce aux progrès de la raison publique, l'horizon politique est presque sans nuages.

Mais M. Reyre ne s'était pas rendu dans cette assemblée pour répondre à des questions de haute politique; il supposait que les électeurs ne pouvaient avoir en vue que des intérêts de comptoir ou de localité. C'est au rôle mesquin d'avocat d'un arrondissement que dans sa pensée il ravale la noble mission de député. Le scrutin définitif prouvera s'il a eu raison.

UN ÉLECTEUR.

ÉLECTIONS DE L'ISÈRE.

Le *Censeur*, dans ses bulletins électoraux, a plusieurs fois annoncé comme certain le succès de la candidature de M. Félix Villars au collège *extra muros* de Vienne. Nous revenons d'autant plus volontiers sur cette candidature, que l'administration déploie plus d'activité pour la faire échouer. Les motifs d'exclusion suivant les doctrines ministérielles étant justement aux yeux des patriotes des motifs d'admission, nous devons signaler ce qui a particulièrement dans cette circonstance provoqué l'acharnement de l'administration contre le candidat de l'opposition aux élections de Vienne.

Le *Courrier de l'Isère* a déjà honoré M. Villars d'une fougueuse et implacable critique. Il le traite de démagogue, mot qui n'a plus de sens aujourd'hui et auquel nous ne prendrons pas la peine de répondre. Nous nous bornerons à dire que, dans les journaux salariés, la qualification de démagogue est appliquée à tous ceux qui n'entendent pas les mesures gouvernementales d'une manière conforme à celle du pouvoir. En politique on est coupable d'hérésie lorsqu'on repousse un projet de loi commandé par la raison d'état, et la raison d'état ne permet pas la discussion. On est démagogue et révolutionnaire parce qu'on ne veut pas fléchir et courber sa tête devant un ukase constitutionnel présenté cavalièrement à l'approbation de la législature. Ainsi, M. Laffitte passe pour un démagogue et pour un entrepreneur de révolution en commandite, parce qu'il a fondé une institution de crédit dans un but d'intérêt gé-

ral. Après l'effronterie des suppositions auxquelles certains journaux se sont livrés à l'égard de M. Laffitte, quel homme indépendant pourra jamais prétendre aux respects de la presse ministérielle? Heureusement la considération publique ne tient pas aux recommandations de cette presse dont les insolentes diatribes n'émeuvent plus personne; car personne ne rêve le renversement violent de l'ordre, bien qu'il soit détestablement organisé.

Le *Courrier de l'Isère* ne croit pas lui-même à ce qu'il dit. Ces grands mots de radicalisme exalté et de principes démocratiques poussés jusqu'à leurs extrêmes conséquences perdent la moitié de leur valeur dans le style habituel de la feuille de Grenoble. Ils ont servi si long-temps de thèmes à sa banale sollicitude pour l'édifice social que ses gigantesques phrases où ils figurent, prodiguées si souvent aujourd'hui, n'offrent plus aux lecteurs qu'une signification burlesque et sans force sur leur esprit.

Il est très-probable que le *Courrier de l'Isère* eût épargné M. Villars, si ce candidat n'eût donné par lui-même de l'importance à ses opinions politiques. Mais l'administration redoute en lui sa probité sévère, sa capacité, ses hautes lumières, son aptitude aux affaires administratives et surtout cette fière indépendance qui reçoit avec mépris les cajoleries du pouvoir. M. Villars n'est pas seulement animé d'un ardent amour pour le bien public; on lui pardonnerait aisément ses bonnes intentions, pourvu qu'elles fussent passives; — mais il aurait encore la volonté et la puissance de jouer un rôle actif dans les rangs de l'opposition parlementaire. On sait que, s'il était appelé à faire partie de la chambre des députés, sa place serait marquée d'avance parmi les plus énergiques défenseurs des libertés publiques, et qu'il réclamerait avec instance toutes les améliorations que comporte l'état actuel de notre civilisation.

On sait qu'il demanderait un prompt retour aux principes proclamés par la révolution de juillet et qui ont été méconnus trop souvent dans les années de crise qui viennent de s'écouler. Telle serait, en effet, la ligne que M. Villars suivrait à la chambre, ainsi qu'il le déclare dans sa profession de foi.

On sait aussi parfaitement que le député tiendrait avec rigueur toutes les promesses du candidat, et que dans l'accomplissement de sa mission il subordonnerait la politique à la morale.

Un système corrompateur doit s'effrayer de semblables formules.

Nous ajouterons, nous qui connaissons personnellement M. Félix Villars, son esprit éclairé, son talent et sa facilité de style, qu'il deviendrait bientôt un des membres les plus utiles de la chambre. Les rapports qui lui seraient confiés feraient une honorable exception dans les colonnes du *Moniteur*, où les travaux législatifs sont si fréquemment trivialisés par une barbare impureté de langage.

Nous reproduisons les dernières lignes de la profession de foi de M. Villars. On reconnaît dans cet extrait l'austère probité et le caractère saillant d'indépendance dont nous avons parlé plus haut:

« Messieurs, je vous ai expliqué comment je comprends les devoirs d'un député consciencieux. Mais il est encore une garantie qui dans mon esprit vaut seule toutes les autres: c'est celle du désintéressement, première vertu de l'homme public. Sans elle, en effet, les dons les plus précieux de la nature, les talents les plus distingués peuvent, chez un député, se changer en qualités funestes. Dans les circonstances actuelles, les intérêts mêmes de l'ordre social exigent que la représentation nationale soit composée d'éléments indépendants du pouvoir. Si les élections prochaines ramenaient les fonctionnaires publics dont la présence a rendu la dernière législature si impopulaire, la chambre nouvelle, privée de toute influence sur le pays, serait encore plus promptement usée que celle dont le mandat vient de finir, et les institutions représentatives tomberaient dans le plus profond discrédit. Leur salut est dans ce moment entre les mains des électeurs.

« S'ils choisissent des députés indépendants, ils auront opéré la plus utile et la plus urgente des réformes. Quant à moi, sans que personne m'en ait fait une condition, et poussé par le seul instinct de ma conscience, je déclare de la manière la plus formelle que je n'accepterai du pouvoir ni places ni honneurs. Je me mépriserais moi-même si je faisais servir le vote de mes concitoyens à mes intérêts particuliers, et leur approbation est la seule récompense qui puisse me flatter. »

Devant une telle franchise d'opinion et de langage, nous pouvons prédire avec assurance que la cabale administrative échouera comme elle a déjà échoué contre ce candidat lors des élections départementales.

Des électeurs du 4^e arrondissement nous invitent à publier la circulaire suivante, dans laquelle nous trouvons des vœux et des principes dont il serait désirable de trouver l'expression dans toutes les circulaires électorales:

Paris, le 28 octobre 1837.

Monsieur, convaincus que toutes les opinions doivent être représentées; persuadés qu'il faut envoyer à la chambre, que nous sommes appelés à élire, des hommes de courage et de conscience, qui ne se laissent ni corrompre par les faveurs ni intimider par la calomnie, des hommes qui mettent le pays et ses intérêts avant tout; convaincus qu'il est temps de renouer l'opposition qui peut seule arrêter les progrès de la vénalité et la tendance réactionnaire; convaincus qu'il est imprudent d'engager son vote sur des promesses vagues et générales, qu'il convient au contraire de préciser d'avance les conditions du mandat, nous soussignés, électeurs du 4^e arrondissement, croyons devoir, Monsieur, vous adresser l'exposé des engagements qu'a pris notre candidat, et vous inviter à concourir avec nous à sa nomination.

Il demandera:

- 1^o Le rapport des lois dites de septembre;
- 2^o Une législation sérieuse et vraie sur le respect dû à la liberté individuelle et à la propriété, de quelque nature qu'elle soit.
- 3^o L'institution d'un jury d'instruction, garantie essentielle contre les erreurs de la justice.

4^o La réforme de la loi électorale qui nous régit. Que l'électorat soit assis sur des bases assez larges pour que le nombre des électeurs présente réellement la majorité de la nation;

Que tout électeur soit éligible; Que les membres de la chambre reçoivent, pendant le cours de la session, une indemnité qui permette au mérite pauvre d'être introduit.

5^o Des lois ayant pour but de répandre dans la masse du peuple l'instruction et la moralité, le sentiment de ses devoirs et de son droit, afin de rendre les révolutions inutiles et impossibles.

L'abolition des frais de timbre et de port pour les journaux; soulage les contribuables, et que les capitaux qui y sont engagés si infructueusement pour le pays puissent le vivifier, en se portant vers l'agriculture et le commerce;

8^o La révision des lois de douane conçues dans un esprit de fiscalité et de protection pour le monopole de quelques grands producteurs, contrairement des lois à la liberté du commerce et à l'intérêt bien entendu des masses;

9^o Le prompt établissement d'un bon système de chemins de fer, comme agent puissant de prospérité et de civilisation;

10^o Il votera contre toutes demandes d'apanages et d'établissements princiers, sous quelques formes qu'elles se présentent, tendant à grever l'Etat, soit actuellement et viagèrement, soit à introduire dans la législation et dans les mœurs des principes d'inégalité et d'immobilisation de propriétés contraires aux intérêts généraux de la France;

Enfin il s'engage à n'accepter du gouvernement ni faveurs, ni fonctions salariées, ni distinctions honorifiques.

Nous vous prions, Monsieur, de méditer les principes de l'exposé qui précède; vous reconnaîtrez que ce sont ceux de tout homme probe, ami sincère de la liberté et de la prospérité de son pays.

Nous espérons donc, Monsieur, que vous joindrez votre voix à la nôtre pour nommer M. Voyer d'Argenson. En son absence, cet honorable citoyen nous autorise, comme nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, à déclarer qu'il adopte notre programme dans son entier.

Vous n'aurez sans doute pas oublié, monsieur, que ce fut M. Voyer d'Argenson qui eut le courage de dénoncer le premier à la tribune la sanglante réaction royaliste de 1815 dans le midi de la France. Sa conduite passée est un sûr garant de la sincérité de sa parole.

Nous avons l'honneur, monsieur, d'être vos dévoués concitoyens

Goubert, Outin, A. Doneaud, F. Barbier, A. Vallé, Ch. Lemor, Haguette, A. Dumont, Poirier.

ÉLECTIONS POLITIQUES.

MM. les officiers qui se trouveraient en congé dans l'étendue de la 7^{me} division militaire, et qui ne pourraient se rendre aux élections sans dépasser la limite de ce congé, ont été prévenus, par un ordre du jour du 14 de ce mois, qu'ils obtiendraient de M. le lieutenant-général commandant la division la prolongation qui leur serait nécessaire à cet effet.

Quant à ceux de ces officiers qui, sans excéder la durée de leur congé, pourraient se rendre aux élections, le même ordre du jour porte qu'il leur sera accordé seulement la permission dont ils auront besoin pour ce déplacement.

LE COLONEL COMBES.

M. Combes suivit la fortune de Napoléon jusqu'au bout; il l'accompagna à l'île d'Elbe en qualité de capitaine dans le bataillon de grenadiers de la garde impériale. En 1815, il combattit à Waterloo à la tête du premier bataillon des grenadiers de la même garde. Pendant la Restauration, il demeura aux Etats-Unis, d'où la révolution de juillet vint le rappeler. D'abord lieutenant-colonel du 24^e de ligne, il fut nommé, après les événements de Lyon, colonel du 66^e, avec lequel il a exécuté le brillant coup de main d'Ancone. C'était un homme d'une rare énergie, comme Napoléon les voulait. Percé de deux balles mortelles à l'assaut de Constantine, il a trouvé encore la force de faire quelques pas pour avertir le duc de Nemours du danger que courait sa brigade.

Le colonel Combes, qui commandait à sa mort le 47^e de ligne, était né à Feurs, près Lyon. Son vieux père, ancien militaire, réside aujourd'hui à Roanne.

DÉTAILS SUR LA PRISE DE CONSTANTINE.

Un supplément au *Moniteur*, publié dans la soirée, contient le rapport officiel suivant sur la prise de Constantine.

Lettre de M. le lieutenant-général Vallée à M. le ministre de la guerre.

Constantine, le 13 octobre.

Monsieur le ministre,

Après la mort déplorable du général Damrémont, j'ai dû prendre le commandement de l'armée, et c'est en cette qualité que j'ai l'honneur de vous adresser un rapport succinct de ses opérations depuis son arrivée devant cette place, en attendant le rapport détaillé qui vous fera connaître la conduite particulière des corps et des individus qui se sont le plus distingués.

Ma dépêche télégraphique vous a appris que le drapeau tricolore flottait sur les murs de Constantine, et les dépêches précédentes du gouvernement vous ont fait connaître la marche de l'armée jusqu'à Saumrah, où nous sommes arrivés le 5. Ce jour-là l'armée a pris position à environ deux petites lieues de Constantine, sur les bords du Bou-Merzoug. Le lendemain, de bonne heure, elle couronnait les hauteurs de Sata-Mansourah, et un peu plus tard celles de Coudiat-Aty, sans que l'ennemi opposât une résistance sérieuse à sa marche.

M. le duc de Nemours a été chargé du commandement du siège; le général Trézel, avec les deux premières brigades, de l'attaque de Sata-Mansourah; et le général Rulhières, avec les deux autres, de celle de Coudiat-Aty. J'ai de suite reconnu avec M. le lieutenant-général Fleury, l'emplacement des batteries à établir sur l'un et l'autre point, et on s'est mis à l'ouvrage; mais à peine l'armée s'établissait-elle, qu'un temps affreux de pluies et de tempêtes est venu l'assaillir. Ce temps a duré plusieurs jours sans interruption jusqu'au 10. Il a changé les bivouacs des mares boueuses, dans lesquelles les chevaux enfonçaient jusqu'au ventre, et où les soldats ne pouvaient trouver aucun repos. Cependant, après des efforts admirables, l'artillerie est parvenue à armer trois batteries à Sata-Mansourah, et à en parer une à Coudiat-Aty. Le feu contre la place a commencé le 9 et a duré une partie du 10. Les défenses de l'ennemi étaient alors détruites en partie, la batterie a pu ouvrir son feu le 11, à

mètres de la place, sur le front de Coudiat-Aly. La brèche faite le soir, mais n'était pas encore praticable. Dans la nuit, les pièces ont été transportées à 150 mètres, et hier la brèche a été terminée. L'ennemi nous a opposé partout une vive résistance : ses batteries ont tiré tant qu'elles l'ont pu et avec beaucoup de succès.

Les troupes embusquées sur le rempart ou dans des maisons situées à la muraille entretenaient un feu continu et de bonne tenue. En même temps des attaques journalières avaient lieu sur les deux positions de Sata-Mansourah et de Coudiat-Aly. L'ennemi a fait avant-hier à la ville par M. le gouverneur n'ayant amené aucune réponse satisfaisante d'Achmet, qui demandait, avant d'entrer en pourparlers, que nous cessions nos travaux, l'assaut a été donné ce matin avec beaucoup de bravoure, et les habitants ont été successivement délogés de tous les quartiers de la ville, dans lesquels ils se défendaient assez long-temps avec une extrême opiniâtreté. Nous avons eu de nombreuses pertes à déplorer, et ma première préoccupation a été de faire connaître l'état des hommes tués et blessés, et de nommer les officiers qui sont dans l'un et l'autre cas. Le capitaine de Sérigny, du 2^e léger, est mort sur la brèche, ainsi que le capitaine du génie Hakel. Au nombre des officiers tués, figurent le général Perregaux, les colonels Combes et Lamoricière, les chefs de bataillon Dumas, aide-de-camp du général, du génie, et le capitaine Richepanse. Heureusement les blessures sont légères.

Une partie des notables et des autorités de la ville y sont allés. Je leur ai adressé une proclamation pour les inviter à rester tranquilles chez eux, et j'ai exigé qu'ils fournissent à l'armée. Achmet s'est éloigné; on assure qu'il est du côté du désert où il a des relations de parenté. Son frère a quitté et a demandé à rentrer dans la ville. Je n'enverrai incessamment les drapeaux pris dans Constantine.

Monsieur le ministre,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Le lieutenant-général commandant en chef,
Comte VALLÉE.

Extrait d'un rapport adressé de Constantine, le 16 octobre, par M. le lieutenant-général comte Vallée à M. le président du conseil des ministres.

Je rends compte à M. le ministre de la guerre des opérations de l'armée du 1^{er} au 13 octobre. Une copie de mon rapport sera sans doute mise sous vos yeux, et V. Exc. y verra l'ensemble des travaux du siège dans cette opération entièrement d'artillerie, et les mesures adoptées pour l'assaut qui a été rendu maître de la ville.

Les tentatives ont été faites pendant que nous étions à la place pour nouer les négociations. Le 11 octobre, le général Damrémont adressa aux habitants de Constantine la proclamation que vous trouverez ci-jointe sous le n^o 1. Le lendemain revint le lendemain matin sans être traité, mais apportant une réponse injurieuse et qui annonçait de la part des habitants l'intention de s'ensevelir sous les ruines de la ville. Le 12, quelques heures après la mort du gouverneur-général, un envoyé d'Achmet s'est présenté à nos avant-postes; devant moi, il m'a remis de la part du bey la lettre dont j'ai envoyé copie sous le n^o 2.

Cette démarche d'Achmet m'a semblé n'avoir d'autre but que de gagner du temps, dans l'espoir peut-être que les vivres ne manquent pas à nous manquer, et que l'armée, obligée d'être en présence de l'ennemi une pénible retraite, périrait de faim ou offrirait au bey une occasion favorable pour un succès. Cette pensée m'a fait répondre au bey que je disposais que j'étais à faire avec lui une convention en terme aux maux de la guerre, je devais exiger l'indispensable de toute négociation, la reddition de la place, et qu'en attendant sa réponse, je n'en presquais avec moins d'activité la marche de l'attaque. Le lendemain, parait avec la lettre dont je vous adresse copie sous le n^o 3, et depuis lors nous n'avons plus entendu parler d'Achmet.

Le 12, elle me parut assez avancée pour faire espérer que le lendemain matin elle serait complètement praticable. Je me suis en conséquence les ordres nécessaires pour la formation de colonnes d'assaut, qui devaient être sous la direction de M. le général de Nemours, commandant les troupes de siège. Les troupes continuèrent à tirer pendant toute la nuit, et au point du jour tout fut disposé pour pénétrer dans la place, dont l'assaut fut refusé de l'ennemi refusait encore de nous ouvrir les portes.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'assaut livré par nos troupes avec la plus brillante valeur : c'est une des actions de guerre les plus remarquables dont j'aie été témoin dans ma longue carrière, et je dois à nos soldats la justice de dire que tous se sont montrés dignes de la haute mission qui leur était confiée. Le calme fut rétabli dans la ville, je vins prendre possession, avec S. A. R. Mgr le duc de Nemours, du palais beylical, et mes premiers soins eurent pour but d'opérer le rétablissement des habitants et de faire cesser le désordre inséparable d'une ville prise d'assaut. J'ai nommé le général Rulhière commandant supérieur de Constantine, et je lui ai prescrit les mesures propres à rassurer le petit nombre d'habitants qui sont restés en ville. J'ai fait annoncer au peuple que nous prenions l'engagement de faire respecter les mœurs et la religion du pays. L'entrée des mosquées a été interdite aux soldats français, et depuis ce matin les musulmans se livrent à la prière, et les heures prescrites par le Coran.

Par les autorités locales, que j'ai maintenues dans leurs fonctions, l'intendant de l'armée se livre à la recherche des besoins publics et particuliers. Il a déjà trouvé une grande quantité de blé et des magasins d'orge suffisant pour les premiers besoins de l'armée. Mais nous n'avons pu encore trouver de blé, et l'armée vit avec la viande qu'elle a amenée de l'Algérie, et l'armée vit avec la viande qu'elle a amenée de l'Algérie. Au reste, j'ai l'espoir que les tribus voisines ne tarderont pas à nous apporter des denrées : j'ai fait ouvrir un marché à la porte Bab-el-Oued, et tout semble indiquer qu'il sera prochainement fréquenté.

Je suis, autant que possible, les traces du bey; les renseignements qui me sont parvenus annoncent qu'après avoir été dépouillé par les Arabes de ses trésors qu'il avait emportés, il s'est retiré à plusieurs journées de marche de Constantine. J'ai expédié des émissaires pour connaître exactement l'endroit qu'il occupe.

Je tiens les considérations politiques sur le beylick de Constantine.

Habitants de Constantine,
Les canons sont au pied de vos murs; ils vont être renversés, et les troupes entreront dans votre ville. Si vous voulez éviter de grands malheurs, soumettez-vous pendant qu'il en est temps à la loi que vous garantissez par serment que vos femmes, vos en-

fants et vos biens seront respectés, et que vous pourrez continuer à vivre paisiblement dans vos maisons. Envoyez des gens de bien pour me parler et pour convenir de toutes choses avant que j'entre dans la ville; je leur donnerai mon cachet, et ce que j'ai promis je le tiendrai avec exactitude.

Comte DAMRÉMONT.

Pour copie conforme :
Le lieutenant-général commandant en chef l'expédition de Constantine, Comte VALLÉE.

Lettre d'Achmet-Hadjy, bey de Constantine, au commandant en chef de l'expédition.

De la part du très-puissant, notre seigneur et maître, El-Sid-el-Hadjy-Akmed-Pacha, à M. le général gouverneur d'Alger, commandant en chef de l'armée.

(Après les compliments d'usage :)

Nous avons appris que vous aviez envoyé un messager aux habitants de la ville, qui a été retenu par les principaux chefs, de crainte qu'il ne soit tué par la populace, par suite de son ignorance dans les affaires. Les mêmes chefs m'ont fait part de cette nouvelle pour avoir mon avis. Si votre intention est de faire la paix, cessez votre feu, rétablissez la tranquillité : alors nous traiterons la paix. Attendez vingt-quatre heures, afin qu'un personnage intelligent vous arrive de ma part, et que, par suite de notre traité, nous voyions éteindre cette guerre, d'où il ne peut résulter aucun bien. Ne vous inquiétez pas de votre messager, il est en sûreté en ville.

Certifié conforme à la traduction remise par l'interprète juré.
Le lieutenant-général commandant en chef l'armée d'expédition, Comte VALLÉE.

Réponse du lieutenant-général comte Vallée, commandant en chef, à Achmet, bey de Constantine.

(Après les compliments d'usage :)

Je vois avec plaisir que vous êtes dans l'intention de faire la paix, et que vous reconnaissez qu'à cet égard nos intérêts sont les mêmes. Mais dans l'état où sont les opérations du siège, elles ne peuvent être suspendues, et aucun traité ne peut être signé par nous que dans Constantine. Si les portes nous sont ouvertes par vos ordres, les conditions seront les mêmes que celles déjà consenties par nous, et nous nous engageons à maintenir dans la ville le bon ordre, à faire respecter les personnes, les propriétés et la religion, et à occuper la ville de manière à rendre le fardeau de la présence de l'armée le moins dur et le plus court possible. Mais si nous y entrons par la force, nous ne serons plus liés par aucun engagement antérieur, et les malheurs de la guerre ne pourront nous être attribués. Si, comme nous le croyons, votre désir de la paix est le même que le nôtre, et tel que vous l'annoncez, vous sentirez la nécessité d'une réponse immédiate.

Le lieutenant-général commandant en chef l'armée d'expédition de Constantine, Comte VALLÉE.

Constantine, 16 octobre 1837.

Monsieur le ministre,
J'ai eu l'honneur de vous annoncer, par ma dépêche du 13 de ce mois, la prise de Constantine et la mort du lieutenant-général comte Damrémont, par suite de laquelle j'ai dû prendre le commandement en chef de l'armée. Je fais préparer un rapport général sur la marche de l'armée de Merdjé-Ammar jusque sous les murs de Constantine, et sur les opérations du siège qui nous a donné entrée dans cette ville. J'espère pouvoir vous adresser ce rapport aujourd'hui, en même temps que le duplicata de ma précédente dépêche. Malheureusement les documents nécessaires pour la rédaction de ce rapport n'ont pu m'être remis en temps utile, et je me vois forcé d'en remettre l'envoi au prochain courrier.

M. le général Perregaux, chef de l'état-major général, a été frappé d'une balle dans la tête le 12 octobre, au moment où le général Damrémont venait d'être emporté par un boulet de canon; la blessure, quoique grave, n'est pas mortelle. J'espère qu'il vivra pour servir encore le roi et la France. Il n'a pas cessé, du reste, de remplir les fonctions de chef d'état-major général.

Le roi a perdu un serviteur habile et dévoué : le colonel Combes est mort hier des blessures qu'il avait reçues pendant l'assaut. C'est une perte que l'armée ressent vivement. Nous avions tous admiré son courage et son calme sous le feu de l'ennemi, au moment même où il venait d'être frappé à mort.

Je me suis fait remettre l'état de nos pertes : elles s'élèvent à 97 morts et 494 blessés, parmi lesquels 15 officiers ont été tués et 38 ont reçu des blessures plus ou moins graves.

Mon premier devoir, en prenant possession de Constantine, a été de faire procéder au désarmement des habitants et de faire cesser en même temps le désordre inséparable d'une prise d'assaut. J'ai donné au général Rulhière le commandement supérieur de la place. La fermeté de cet officier-général est parvenue à calmer l'effervescence des soldats. La tranquillité n'a pas tardé à être rétablie dans la ville, et la confiance commence à renaître parmi les habitants. Des défenses sévères ont été faites de les troubler dans leurs personnes, leur religion ou leurs propriétés. J'ai interdit l'entrée des mosquées aux soldats français, et toutes les mesures ont été prises pour que les musulmans puissent se livrer aux pratiques de leur culte.

L'artillerie s'occupe avec soin de faire rentrer dans les magasins les armes que les habitants ont abandonnées de tous les côtés en fuyant. Elle fait le recensement des bouches à feu qui se trouvent dans la place. Il en existe, à notre connaissance, dans le moment actuel, 56 dans un état plus ou moins bon de conservation. J'ai prescrit en même temps de placer sur les remparts des pièces approvisionnées à vingt coups, pour repousser une attaque, que toutefois rien ne peut faire craindre.

Le génie a commencé à fermer la brèche; il s'occupe en même temps de clore toutes les issues, autres que les portes, qui peuvent donner entrée dans la place.

L'intendant de l'armée, aidé des autorités locales que j'ai maintenues dans leurs fonctions, s'occupe de rechercher tous les magasins qui se trouvent dans la place. Il a déjà à sa disposition une grande quantité de blé et de l'orge en quantité suffisante pour les premiers besoins de l'armée. Ce travail ne peut s'exécuter que lentement, parce que la ville nous est complètement inconnue; mais tout annonce que nous trouverons des grains en abondance. L'administration a fait faire du pain, et, à partir de demain, des distributions régulières seront faites à l'armée.

Mes recherches n'ont pas été aussi heureuses pour les bestiaux; l'armée est encore nourrie avec la viande venue de Merdjé-Ammar; mais j'espère que les Arabes nous en amèneront bientôt. Je fais ouvrir un marché à Bab-el-Oued, et les dispositions dans lesquelles paraissent être les tribus voisines donnent lieu de croire qu'elles ne tarderont pas à nous approvisionner.

Le bey Achmet, qui avait essayé par des négociations d'arrêter la marche de notre attaque pendant que je faisais battre en brèche, n'a pas cherché à renouer ces négociations depuis Constantine. Les rapports des Arabes sur la position qu'il occupe maintenant varient beaucoup. Cependant il paraît, d'après ceux qui me semblent les plus plausibles, qu'abandonné par le plus

grand nombre de ses adhérents et même, dit-on, dépouillé de ses trésors, il s'est retiré à plusieurs journées de marche de Constantine, pour attendre les événements. J'ai envoyé des émissaires pour connaître exactement la position qu'il occupe.

J'adresse à M. le comte Molé copie de la lettre qu'Achmet m'a écrite la veille du jour où j'ai fait donner l'assaut, ainsi que la réponse que j'ai cru devoir lui faire. M. le président du conseil vous fera sans doute connaître ces deux pièces, ainsi que la proclamation du général Damrémont aux habitants de Constantine. Copies de ces pièces seront également jointes au rapport que je vous adresserai prochainement.

Je vais m'occuper de mettre sous les yeux du roi les noms des militaires qui se sont distingués pendant le siège. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous voudrez bien appuyer les demandes de récompenses que je vous adresserai en leur faveur. L'armée s'est fait remarquer par son courage et sa résignation : elle a bien mérité du pays, et je compte sur la justice et sur la bonté du roi pour lui témoigner sa satisfaction.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le lieutenant-général commandant en chef l'armée d'expédition de Constantine, Comte VALLÉE.

Lettre de M. le lieutenant-général comte Vallée, commandant en chef de l'armée d'Afrique, à M. le ministre de la guerre.
Constantine, le 17 octobre 1837.

Monsieur le ministre,
La mort d'un général en chef tué à la tête de ses troupes quelques heures avant un assaut meurtrier est un événement assez rare pour que de grands honneurs doivent être rendus à la mémoire de celui qui en est la victime. Je pense que, dans l'intérêt de l'armée et comme un témoignage honorable de sa conduite dans la prise de Constantine, en même temps que pour donner à la famille du général Damrémont la plus grande consolation qu'elle puisse recevoir, le roi pourrait ordonner que son corps fût déposé aux Invalides. Si cette proposition vous paraît convenable, j'ai l'honneur de vous prier de la mettre sous les yeux du roi et d'obtenir son approbation.

Le corps du général Damrémont est conservé dans un double cercueil, avec toutes les précautions qu'il a été possible de prendre. Il sera transporté à Bone.

Je suis avec respect, etc.

Le lieutenant-général commandant en chef,
Comte VALLÉE.

— Le gouvernement attend avec la plus vive impatience le rapport annoncé par le lieutenant-général Vallée sur les détails du siège et sur les noms des braves qui ont péri ou qui ont été blessés sous les murs de Constantine.

Correspondance particulière du Messager.
Constantine, 15 octobre 1837.

Je remets à un autre jour les longs détails sur notre campagne de Constantine. Vous saurez :

1^o Qu'après sept jours de tranchée, l'armée est entrée dans Constantine le 13, par la brèche, après une lutte opiniâtre et non moins honorable pour les vaincus que pour les vainqueurs.

2^o Dès le 12, à 8 heures du matin, un boulet avait tué sous les murs de Constantine le gouverneur-général, et le général Vallée lui avait succédé dans le commandement.

3^o Nos troupes sont montées à l'assaut avec un courage admirable; à peine arrivées sur la brèche, une mine, placée par l'ennemi, fit un cruel ravage, et il y eut peut-être un moment d'hésitation. Le brave colonel Combes se jette en avant d'une colonne, renverse tout, entre dans la ville et tombe lui-même percé de deux balles; il se relève, vient donner au prince des détails importants, et reçoit les soins du docteur Baudens, qui, dans toute occasion, s'est montré admirable de science et de dévouement.

Ainsi que le docteur l'avait annoncé, la blessure était mortelle, et le colonel est mort le 15 octobre.

Le colonel Lamoricière, à la tête de ses vaillants et intrépides zouaves, a été renversé par la mine et a été retiré de dessous les décombres couverts de brûlures; mais déjà son état cesse d'être inquiétant et sa guérison est assurée.

Le commandant du bataillon du 2^e léger, le brave Péliissier, est mort sur la brèche.

Le commandant du génie..., aide-de-camp du général Fleury, a été cruellement brûlé par la mine; mais son état est aujourd'hui rassurant.

Le chef d'escadron Deneux, aide-de-camp du roi, a reçu une balle qui est fixée dans le fémur; mais le docteur espère l'extraire à l'époque de la suppuration.

Le général Perregaux a reçu une balle à la racine du nez, entre les deux yeux. M. le docteur Baudens a extrait un grand nombre d'esquilles; la balle est à deux pouces de profondeur dans un trajet osseux, et on attend l'époque de la suppuration pour l'extraire. Grâce aux soins de cet habile officier, on espère pouvoir sauver le général.

En somme, il y a environ 40 officiers tués ou blessés et 5 à 600 soldats blessés; je ne connais pas encore le nombre des morts. Parmi les blessés se trouvent le capitaine Richepanse, atteint à la cuisse d'un coup de feu; le capitaine des zouaves Largrave, qui a reçu une balle dans un os de l'épaule, et le capitaine du génie Potier, qui a eu la colonne vertébrale fracassée.

Je ne vous parle pas de la ville ni du palais du bey, qui est d'une beauté et d'une élégance qui tiennent du prodige. J'ai le cœur trop oppressé pour trouver sous ma plume des couleurs propres à bien peindre les paysages bizarres, pittoresques et souvent brillants que nous avons sous les yeux.

Un officier de la 1^{re} brigade.

Faits Divers.

Le *Courrier du Midi* raconte qu'à Montpellier des ouvriers employés au carrelage de l'église de Saint-Mathieu ont trouvé, en soulevant une dalle, un tombeau renfermant le squelette d'un prêtre, encore revêtu d'une partie de ses ornements sacerdotaux.

Le bruit de cette découverte s'était à peine répandu, que déjà les récits les plus étranges couraient de bouche en bouche.

Un miracle, disait-on, s'était opéré, et chacun d'accourir en toute hâte pour venir voir le nouveau saint.

La foule a bientôt envahi l'église, et alors a commencé un véritable scandale.

Une femme est descendue dans le caveau funéraire et en est ressortie avec un lambeau d'aube, et cette étoffe a été dans un instant fractionnée en mille morceaux, que les assistants se sont disputés; d'autres ont continué cette spoliation, et bientôt les derniers vêtements du prêtre ont circulé de main en main; on se les arrachait; des plâtriers placés sur une échelle en lançaient au milieu de la foule qui se précipitait pour s'en emparer.

L'autorité civile est heureusement intervenue; l'église a été évacuée, et la tombe violée a été scellée.

La cause de toutes ces scènes, dignes d'un autre temps, a été bientôt expliquée.

Le corps qu'on a découvert est celui d'un chanoine mort il y a vingt-cinq ans et que les ecclésiastiques ont placé frauduleusement dans l'église, tandis qu'un simulacre de convoi était publiquement et processionnellement conduit au cimetière de la ville.

Selon l'usage du diocèse, il avait été enseveli en costume d'officiant. Quelques-uns des ornements dont il était revêtu ont résisté à l'humidité et se sont un peu conservés hors du contact de la terre qui les aurait sans cela promptement détériorés.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Moreau. — Audience du 27 octobre.

COMLOT CONTRE L'ÉTAT.

Voici les faits tels qu'ils ont été relatés dans l'arrêt de renvoi : Les sergents Degros et Mathieu, du 51^e régiment de ligne, furent mis en rapport, dès le mois de mai 1837, par le nommé Fievet, peintre en bâtiments, ancien soldat dans le même régiment, avec plusieurs étudiants en droit et en médecine, et notamment avec Alphonse Bianchi, Louis-Antoine Guyot, Jean-Baptiste-Aimé Cordier et Achille-Arthur-Amable Testelin. Le dimanche 1837, vers dix heures, Fievet, portant à la main une bouteille d'eau-de-vie, vint trouver à la caserne Montaigne les deux sergents Degros et Mathieu, et les invita à venir se promener avec lui. Ils partirent ensemble, après avoir bu à la cantine, et se dirigèrent vers la rue des Postes. Arrivés dans cette rue, en face la maison n° 22, Fievet leur proposa d'y entrer pour voir quelques-uns de ses amis. Il prononça d'une voix élevée le mot *Capenot*, et, ce signal ayant été entendu d'une chambre au 2^e étage, habitée par Bianchi, on vint ouvrir la porte d'entrée. Fievet et les deux sergents montèrent chez Bianchi, qui était seul en ce moment, mais chez lequel arrivèrent bientôt Guyot, Testelin et Cordier.

Les deux sous-officiers furent accueillis par ces jeunes gens avec une cordialité qui surprit Degros et Mathieu, dont ces individus étaient à peine connus. On se mit à boire l'eau-de-vie que Fievet avait apportée. Celui-ci, accompagné de Testelin, sortit ensuite pour aller chercher du jambon, du pain et du veau froid, qu'ils rapportèrent au bout d'un quart d'heure. Tous se mirent à table. Pendant l'absence de Fievet et de Testelin, Bianchi et Guyot avaient déjà cherché à ébranler, par des propos insidieux, la fidélité des deux sergents. Ils déplorèrent que d'aussi vieux soldats n'eussent encore que des épaulettes de laine. Comme ceux-ci objectaient qu'il n'était pas si facile de devenir officier, Bianchi répondit qu'il n'y avait qu'à le vouloir; que, s'ils le voulaient, ce serait dès demain. Puis, relevant un tapis qui couvrait la table, il leur fit voir des paquets de car-

touches, des balles et de la poudre répandue sur un journal; en même temps Guyot ouvrit un placard dans lequel se trouvaient trois poignards et deux paires de pistolets.

Bianchi, reprenant son discours, dit à Degros: « Si vous voulez avoir des épaulettes, vous viendrez avec nous, et moi je me charge de vous faire avoir les épaulettes de capitaine. On nous a parlé de vous, on nous a dit que vous étiez un bon soldat et un bon instructeur: c'est pourquoi nous ne vous cachons rien. »

Guyot à son tour, montrant aux témoins les munitions, leur dit: « Vous voyez, sergents, voilà de quoi avoir des épaulettes. » Les autres s'écrièrent: « Nous voulons porter ces armes où vous commanderez. » Guyot demanda si on n'avait pas encore fait de mandrin et annonça qu'on aurait pour le soir 150 livres de poudre. Pendant le repas, Guyot, trinquant avec ses amis et les deux sergents, dit: « A la santé de la réussite de notre entreprise! » D'autres ajoutèrent qu'ils connaissaient beaucoup de sous-officiers et de gardes nationaux qui y prendraient part. Degros ayant fait observer qu'il n'y avait pas d'armes: « Il ne nous en manquera pas, » répondirent-ils en montrant les pistolets et les poignards.

Vers deux heures, on quitta la demeure de Bianchi, et les inculpés emmenèrent les sergents aux barrières. Chemin faisant Guyot et Cordier dirent: « Vous aurez beaucoup d'influence sur votre corps; j'espère que nous en aurons et que vous viendrez avec nous. Nous allons d'abord commencer par vos casernes; nous sommes plus de 1,500, et nous ne nous réunissons que par 10; nous comptons enlever les casernes l'Oursine, Moufflard et la vôtre. »

Après plusieurs libations les sergents quittèrent les inculpés, et ceux-ci leur dirent: *Messieurs, à demain 10 heures*. Il paraît que c'était le lendemain 19, jour des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, qui aurait été le jour fixé pour l'exécution de ces projets insensés.

Dans la réunion qui avait eu lieu chez Bianchi, celui-ci avait dit aux sous-officiers qu'on aurait dû faire un coup dans la soirée du 14, jour de la fête du Champ-de-Mars, mais qu'on l'avait ajourné, parce que le roi et les princes n'avaient pas dû assister à cette fête.

Degros et Mathieu, une fois libres, allèrent immédiatement rendre compte à leur colonel des faits dont ils avaient été témoins.

Les inculpés furent arrêtés le 19, à cinq heures du matin. Une instruction eut lieu. La chambre de première instance les renvoya devant la cour d'assises, sous l'accusation de crimes contre l'état; mais la cour royale, pensant que les premiers juges avaient fait une appréciation erronée des faits, et que des propos échappés au milieu de l'exaltation de quelques jeunes gens ne suffisaient pas pour établir l'existence d'une résolution d'agir, a réformé la décision des premiers juges, et Bianchi, Guyot, Cordier, Testelin et Fievet comparaissent aujourd'hui devant le jury, sous la prévention seulement d'avoir fait aux sergents Mathieu et Degros la proposition non agréée de former un complot ayant pour but soit de renverser le gouvernement ou l'ordre de succubilité au trône, soit d'exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres, délit prévu par les articles 89 et 91 du code pénal.

MM^{es} Emmanuel Arago et Charles Ledru sont chargés de la défense des prévenus.

M. Plougoulm remplit les fonctions d'avocat-général. Après la lecture des pièces du procès et l'appel des témoins, qui sont au nombre de 18, on procède à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins.

L'audience est levée avant que la liste des témoins soit épuisée. Demain nous rendrons compte des débats et probablement du prononcé du jugement.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Audience du 28 octobre. — (Présidence de M. Moreau.)

A dix heures l'audience est ouverte. M. Plougoulm prend la parole et soutient la culpabilité de tous les accusés, notamment de Bianchi, Cordier et Guyot. M. Plougoulm manifeste dans son réquisitoire une animosité contre les accusés qui prouve que ce magistrat compte plus encore pour son élection sur les partisans des doctrinaires purs que sur le ministère dit de l'amnistie.

MM^{es} Emmanuel Arago et Ch. Ledru présentent avec beaucoup de talent la défense des inculpés. Le premier voit dans les deux sergents qui ont révélé le prétendu complot, après avoir excité les accusés à parler, des agents provocateurs. Le second est d'un avis contraire. Les seuls provocateurs, dit-il, dans cette affaire, c'est l'eau-de-vie, c'est le vin que ces jeunes gens avaient bu. Après deux répliques de M. Plougoulm et deux répliques vives de M. Ledru, M. le président résume les débats, puis les jurés se retirent à 3 heures et demie dans la salle de délibérations. Au bout de dix minutes, les jurés rentrent à l'audience, et le chef du jury rend un verdict d'acquiescement. M. le président ordonne la mise en liberté des prévenus.

BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE.

La rente a fléchi aujourd'hui. Déjà hier elle se faisait, à la bourse, à 80 95. Ce matin, à l'ouverture de la bourse, on cherché à relever le cours; mais la rente est tombée à 80 90, cours actuel demandé.

Le report est à 25 c. L'actif à 20 3/4. En général, toutes les affaires sont calmes, à l'exception des valeurs industrielles qui sont plus demandées.

Cinq pour cent	109 60	109 60	109 50	109 50
— fin courant	109 65	109 65	109 60	109 65
Quatre pour cent	80 90	81	80 80	80 90
— fin courant	81	81	80 90	80 90
Rentes de Naples	99 43	99 43	99 43	99 43
— fin courant	99 40	99 40	99 40	99 40
Actions de la Banque	2485			
Caisse hypothécaire	810			
Quatre Canaux	1195			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3438) Jeudi deux novembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, balances, rayons, secrétaire, commode, garde-robe, glaces, épicerie, etc.

(3439) Jeudi deux novembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, tables, glaces, chaises, secrétaire, lits, matelas, linge, hardes, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(3356) A VENDRE. — Maison située à Lyon, rue Juiverie, composée d'un corps de bâtiments sur la rue, ayant caves voûtées et trois étages, d'un quatrième étage sur la cour et de trois corps de bâtiments sur la côte St-Barthélemy: le tout du revenu de 5,000 f. environ.

S'adresser à M^e Ducruet, notaire à Lyon, rue Bombarde, n° 1.

ANNONCES DIVERSES.

(3345) A VENDRE. — Un bon fonds de cordonnier, à la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

(3404) A VENDRE. — Fonds de café dans un des meilleurs faubourgs de Lyon. S'adresser chez M. Sornin, fabricant de billards, place des Célestins, n° 8.

(3435) A VENDRE, pour cause de départ. — Une fabrique d'eau minérale, fonctionnant depuis plusieurs années, avec bonne clientèle, située dans un local commode et au centre de la ville. — On donnera facilité pour le paiement. S'adresser, pour plus amples renseignements et pour traiter, à M. A. Gamery, rue des Bouchers, n° 11, à Lyon.

(3436) On demande plusieurs professeurs de belle écriture. S'adresser au bureau des ventes de fonds de commerce et placements des deux sexes, rue des Quatre-Chapeaux, n° 5.

(1638) VÉSICATOIRES-CAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de la Faculté de médecine pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez les pharmaciens Guichard et Roussin, rue St-Dominique, à Lyon; Michel, à Tarare; Trouillet, à Vienne; Brigaud, à Thizy; Couturier, à St-Étienne.



TOPIQUE COPORISTIQUE. — Il attaque la racine des cors aux pieds, et la fait tomber en quelques jours sans nulle douleur. — Dépôt chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, 13, à Lyon. (3389)

HOTEL DU MIDI.

Rue Grenelle-Saint-Honoré, 59, à PARIS.

M. DUMONT, employé des postes, ayant acquis cet établissement de M^{me} CHARLET, désire réaliser le projet conçu par son prédécesseur de le destiner plus spécialement aux commerçants du Midi et notamment à ceux des départements du RHONE et de la LOIRE.

Cet HOTEL, situé au centre des affaires, à la proximité de la Bourse, des messageries, des promenades et des spectacles, est distribué en logements commodes et bien tenus. Les prix en sont modérés ainsi que ceux de tous les objets de consommation.

Une TABLE D'HÔTE A 2 FRANCS par tête est servie chaque jour à 5 heures précises. (3379)

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la Boîte, 1 fr. la demi-Boîte.

Ces Pastilles, timbrées du mot *Vichy*, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.)

Chez MM. les pharmaciens suivants: Vernet, place des Terreaux, 15; Deschamps, rue St-Dominique, 15; Victorin Biétrix et Sionest, rue Neuve, 12, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche. (5457)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang, et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

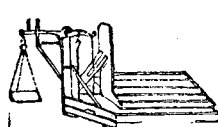
Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)

(3431) AVIS.

Le public est prévenu qu'au 1^{er} novembre prochain, un service d'omnibus sera établi, partant de la place des Terreaux, du bureau des omnibus de l'île, pour se rendre à la Guillotière jusque vers l'église. Les départs auront lieu de chaque point tous les quarts d'heure. Ce service suivra tout le quai du Rhône et passera le pont de la Guillotière.



PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT

BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures, Pour Poids publics et grands Etablissements;

ET BASCULES PORTATIVES

L'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons de Roulage, Forges, Mines, etc.

CHEZ BÉRANGER ET C^e, BALANCIERS-MÉCANICIENS,

Rue des Forces, près la place de la Fromagerie,

A LYON.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirap est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Moutet fils, épicer, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicer, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épicer, Grande-Rue.
A Saint-Étienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Rouzier, place des Clercs.
Lons-le-Saunier, Vincent, épicer et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épicer, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardin, droguiste, rue Paucac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

MALADIES SECRÈTES,

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaut, Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Le flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrando, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)